

Si les sapeurs-pompiers éprouvaient quelque difficulté pour l'exécution de ces dispositions, sans jamais sous aucun prétexte entrer en discussion avec personne, ils en préviendront immédiatement leur chef de poste qui en référerait à l'officier ou au sous-officier de service, et dans un cas grave à M. le commandant de police.

Le chef de poste, fera viduer les réservoirs d'eau et tordre les couvertures avant de partir.

Monsieur l'officier ou le sous-officier de service se rendra à chaque poste et se fera assister par un sapeur et chacun est à son poste et si le service est exécuté strictement, il restera dans l'établissement jusqu'à l'extinction de tout incendie, et en son rapport toutes les infractions commises par la troupe.

De compte sur le dévouement et le dévouement concours de Messieurs les officiers, sous-officiers, sapeurs et sapeurs pour la bonne exécution de ce service si important, et l'espère qu'on ne m'obligera pas à venir contre les abus.

Chronique colombophile. — Aujourd'hui, dimanche, exposition des pigeonniers de MM. Hazebroeck et Gouffé. Le non seul des exposants est une garantie de tout l'intérêt qu'obtiendra cette exhibition l'une des plus importantes de la saison.

M. Hazebroeck s'occupe de l'éducation du pigeon voyageur depuis plus de trente ans et aujourd'hui, il a tenu la tête dans le sport colombophile. Les amateurs pourront admirer les descendants de cette vaillante race qui, pendant la terrible guerre de 1870, apporta plus d'une fois les dépêches de la capitale assiégée.

M. Albert Gouffé, secrétaire du cercle Union, exposera de jeunes pigeons qui viennent cette année de donner la mesure de leurs moyens au concours de La Ferté St-Aubin.

Immense succès obtenu par MM. G. Brouwers et J.-B. Niffle, le 25 décembre dernier, engagera certainement les colombophiles roubaixiens à continuer leurs visites aux expositions du cercle Union.

RÉUNIONS & CONVOCATIONS
Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège. Professeur: M. A. Béghin. — Cours de physique, lundi 9 janvier, à 8 h. 45 soir. — Acoustique. Hauteur des sons. — Intervalles musicaux. — Vibrations des cordes et des tuyaux. — Cours de chimie, mardi 10 janvier, à 8 h. du soir. — Eau. — Recherche des substances dissoutes dans l'eau. — Eau potable. — Eau minérale. — Eau oxygénée.

TOURCOING
Pour toutes fournitures de bureau, imprimés de commerce, circulaires, avis de naissance, de mariage, et de décès, s'adresser au bureau du journal, 42, rue des Poutains.

LILLE
Accident de chemin de fer à la Madeleine. Hier matin, au passage à niveau de la route de Lille à Monin, M. Casier, cultivateur à Wambrechies, ayant traversé la barrière ouverte passa avec un tonneau sur le chemin de fer. Le train qui s'était concentré dans le sillon, entraîna un train de marchandises arrivait à toute vapeur. M. Casier sauta à bas du tonneau qui fut pris en écharpe et dont un des chevaux fut tué.

Chronique du feu. — Samedi, à 7 heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la distillerie de MM. Facheux frères. Le feu qui s'était concentré dans le sillon, entraîna d'abord un train de marchandises arrivait à toute vapeur. M. Casier sauta à bas du tonneau qui fut pris en écharpe et dont un des chevaux fut tué.

Mort subite. — Madame veuve Dergnaucourt en revenant de voyage est morte subitement à Lille.

EUREKA
Après avoir couru sur les mers, par les vagues, pour offrir à Mignon un présent, signe d'elles, Gontran se décida pour trois pains de CONGO, Le secret de fraîcheur, de jeunesse éternelle!
206623 Savonnerie du Congo, Roubaix-Paris.

CONCERTS ET SPECTACLES
Grand Théâtre. — Faust a d'ordinaire le don d'attirer le public roubaixien, chaque fois qu'on parait l'annoncer. C'est un fait qui est allé de constater et dont il est difficile de se séparer. Le rôle de Faust, joué par M. Alvarez, a été un véritable succès. Le rôle de Marguerite, joué par M. Alvarez, a été un véritable succès. Le rôle de Mephistopheles, joué par M. Alvarez, a été un véritable succès.

Belgique
Clyp. — A l'abandonnement de la Société des phosphates de Messin-Cylyp, un réservoir s'étant crevé, les eaux ont envahi une galerie où trois ouvriers travaillaient; deux d'entre eux ont pu s'échapper, le troisième a péri.

Evénement de Contesane. — Nous avons dit hier que Contesane avait pu s'échapper de la main des gendarmes. Voici comment. Vers minuit, deux gendarmes l'aperçurent dans un jardin.

Il se précipita, mais l'un est arrêté et renversé dans un fossé et Contesane eut le temps de prendre la fuite, laissant entre leurs mains un marteau qu'il avait déjà en le temps de voler chez un voisin.

Du rôle de coïncidences: le gendarme chargé de veiller sur Contesane au Palais de Justice s'appelle « Gardeur ». On ne dira pas que c'est un nom prédestiné.

Contesane n'est pas un novice en matière d'évasion. Il s'est évadé une première fois de la maison centrale de Clairvaux en 1874; puis condamné en 1881 par la Cour d'assises de la Seine à dix ans de travaux forcés, il s'évada en 1883 de la Nouvelle-Calédonie.

Cette évadation fut des plus dramatiques. Il partit de l'île Nou avec un compagnon sur un canot acheté aux naturels de l'île.

Il s'agit d'ailleurs d'une tempête, qui les jeta sur un îlot désert, et Contesane fut obligé de se défendre à bras armés. Il tua deux de ses compagnons et en blessa un troisième.

Après avoir été ballotté pendant huit jours par les vagues, un vapeur anglais le recueillit, à moitié mort de faim et de froid, et les débarqua à Sidney.

Contesane fit alors le tour du monde en pratiquant toutes les méthodes de l'évasion. Il revint en France sous un faux nom, devint un fraudeur redouté, puis vint s'installer, en seigneur, dans un château, à Jambes, près de Namur. C'est de là qu'il dirigeait la bande dont les méfaits lui ont valu sa dernière condamnation à vingt ans.

MAT-CIVIL. ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 7 janvier. — Denise Senequet, rue du Grand-Chemin, 9. — Marie Masqueler, chemin des Contesaux, maisons Douchet, rue de la Chapelle, 15. — Albert Blondel, rue Barbo, cour Tibérien, 11. — Auguste Dedydtsch, Hôtel-Dieu, 10. — Germaine Crois, Hôtel-Dieu, 10. — Jeanne Dierckx, Hôtel-Dieu, 10. — Etienne Delbecq, Hôtel-Dieu, 10. — Marie-Joséphine, rue de la Paix, cour George Lebevre, et Adèle Yantant, 25 ans, boulevard Grand-Rue, cour des Arts, 10. — Jean-Jacques, 22 ans, employé, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181.

MAT-CIVIL. ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 7 janvier. — Denise Senequet, rue du Grand-Chemin, 9. — Marie Masqueler, chemin des Contesaux, maisons Douchet, rue de la Chapelle, 15. — Albert Blondel, rue Barbo, cour Tibérien, 11. — Auguste Dedydtsch, Hôtel-Dieu, 10. — Germaine Crois, Hôtel-Dieu, 10. — Jeanne Dierckx, Hôtel-Dieu, 10. — Etienne Delbecq, Hôtel-Dieu, 10. — Marie-Joséphine, rue de la Paix, cour George Lebevre, et Adèle Yantant, 25 ans, boulevard Grand-Rue, cour des Arts, 10. — Jean-Jacques, 22 ans, employé, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181.

MAT-CIVIL. ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 7 janvier. — Denise Senequet, rue du Grand-Chemin, 9. — Marie Masqueler, chemin des Contesaux, maisons Douchet, rue de la Chapelle, 15. — Albert Blondel, rue Barbo, cour Tibérien, 11. — Auguste Dedydtsch, Hôtel-Dieu, 10. — Germaine Crois, Hôtel-Dieu, 10. — Jeanne Dierckx, Hôtel-Dieu, 10. — Etienne Delbecq, Hôtel-Dieu, 10. — Marie-Joséphine, rue de la Paix, cour George Lebevre, et Adèle Yantant, 25 ans, boulevard Grand-Rue, cour des Arts, 10. — Jean-Jacques, 22 ans, employé, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181.

MAT-CIVIL. ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 7 janvier. — Denise Senequet, rue du Grand-Chemin, 9. — Marie Masqueler, chemin des Contesaux, maisons Douchet, rue de la Chapelle, 15. — Albert Blondel, rue Barbo, cour Tibérien, 11. — Auguste Dedydtsch, Hôtel-Dieu, 10. — Germaine Crois, Hôtel-Dieu, 10. — Jeanne Dierckx, Hôtel-Dieu, 10. — Etienne Delbecq, Hôtel-Dieu, 10. — Marie-Joséphine, rue de la Paix, cour George Lebevre, et Adèle Yantant, 25 ans, boulevard Grand-Rue, cour des Arts, 10. — Jean-Jacques, 22 ans, employé, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181. — Marie Nys, 30 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 181.

Nominations dans les contributions indirectes. — M. Boudin, sous-directeur à Arras (emploi supprimé), est nommé inspecteur à Lille. — M. Duperré, receveur à pied de 3e classe à Champigny (Puy-de-Dôme), est nommé contrôleur de 2e classe à Valenciennes. — M. Ponce, commis de 1re classe à Valenciennes (Nord), est élevé à la place de 2e classe à Valenciennes (Nord). — M. Duperré, commis de 2e classe à Valenciennes (Nord), est nommé commis principal de 2e classe à Valenciennes (Nord). — M. Ponce, commis de 2e classe à Valenciennes (Nord), est nommé commis principal de 2e classe à Valenciennes (Nord). — M. Ponce, commis de 2e classe à Valenciennes (Nord), est nommé commis principal de 2e classe à Valenciennes (Nord).

Le jubilé du Pape à Hazebroeck. — La ville d'Hazebroeck a célébré magnifiquement le jubilé sacerdotal de son évêque.

Une foule énorme assistait au salut solennel qui a été suivi du Te Deum.

Le soir, les édifices communaux, le presbytère, le petit séminaire, les écoles et un grand nombre de maisons particulières ont été illuminés.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Réginald Dequid, maire conservateur de Ste-Marie-Capelle.

Mauheuge. — M. de Cagny, directeur de la Frontière, a été l'objet d'une agression de la part de M. Carbone, chef de la Société philharmonique de Mauheuge.

La Frontière rend compte de cette agression en ces termes: « M. de Cagny avait passé environ une heure au café Prissette, à une table où se trouvaient deux de ses amis et M. Carbone. Celui-ci ne dit rien par la parole. A dix heures un quart M. de Cagny se retira. Arrivé au coin de la rue des Quatre-Viesges, il fut saisi par l'interlopeur. C'était M. Carbone qui l'avait suivi et qui avait tiré son revolver. M. de Cagny fut frappé à la tête et à la poitrine. Il fut transporté à l'hôpital où il est encore sous des coups de poing qui le feront tomber. Puis, tout en insistant, il retourna continuer la partie de cartes qu'il jouait avec ses amis dans la salle de la justice. La justice est saisie de l'affaire.

Le pont sur la Manche. — Le Daily Telegraph commente un article au sujet de la construction d'un pont sur la Manche, d'A-bietensie près Boulogne à Folkestone.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Le projet est évidemment stupide, dit le journal anglais, mais il est bien inutile de se demander si l'on peut ou non construire un pont sur la Manche. Nous n'avons besoin ni de ponts, ni de tunnels qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens, ni de ponts qui n'ont pas de sens.

Convois funèbres & Obits
Les amis et connaissances de la famille DEBROUVER-DUCAT, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DEBROUVER-DUCAT, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DASSONVILLE-DEBROUVER, par qui, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur DASSONVILLE-DEBROUVER, décédé à Valenciennes, le 27 janvier 1888, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La chambre de commerce de Valenciennes s'est réunie le 16 novembre, et au lieu de rendre un arrêté de renvoi devant la cour d'assises, sur le réquisitoire de M. l'avocat général Merveilleux-Duvignaux, elle rendit un arrêté ordonnant un supplément d'instruction.

Bien qu'on n'ait pas confiance dans le nouveau système adopté par Troppmann, on résolut de faire des recherches. Un homme était tout désigné pour les diriger, c'était le secrétaire de M. Claude, M. Souveras, qui avait travaillé à Troppmann sans relâche et l'avait certainement amené aux aveux par l'espérance d'un voyage en Alsace.

M. Souveras partit accompagné de l'agent Kemp, alsacien.

Et comme il parcourut dans tous les sens la forêt qui entoure les ruines de Herinif (château du Seigneur), il ne trouva rien. Force leur fut de revenir à Paris.

M. Souveras reprocha vivement à Troppmann de l'avoir trompé.

« J'ai dit la vérité; c'est vous qui n'avez pas su trouver, affirma le déteu.

Madame Kinck avait reçu le 27 août une lettre écrite par Troppmann et signée seulement par son mari qui, disait-il, s'était accidentellement blessé à la main droite; cette lettre contenait un chèque de 5,500 francs par la Caisse commerciale de Roubaix, Madame Kinck devait le toucher et envoyer le montant par poste restante à Guebwiller; ce qu'elle fit.

Le 31 août, Troppmann s'était présenté à la poste, se donnant comme Jean Kinck. Le directeur, qui connaissait Jean Kinck, refusa de livrer la lettre à un jeune homme. Troppmann prétendit alors être Jean Kinck fils; il reçut encore un démenti; il fabriqua alors une procuration qui fut jugée alors insuffisante, n'étant pas légalisée.

Si le directeur de la poste de Guebwiller avait fait arrêter cette homme qui se livrait ainsi à un assaut de ruse, il n'y avait pas eu de grands malheurs auraient été évités.

On a vivement reproché, à l'époque, au directeur de la poste de Guebwiller, de n'avoir pas fait arrêter Troppmann, mais les directeurs des postes ne sont pas des officiers de police, ce sont des comptables; ils défendent de leur mieux l'argent dont ils doivent rendre compte, et c'est tout. Pour qu'ils fissent arrêter ce homme, il leur eût fallu des agents violents. Tant qu'il n'y a que des tentatives d'escroqueries non suivies d'effet, ils gardent leur argent. Sans doute l'arrestation de Troppmann eût été une inspiration heureuse; mais les crimes de Pantin n'ayant pas été commis, le cadavre de Kinck n'aurait pas été découvert, qui sait si le directeur de la poste de Guebwiller n'aurait pas été blâmé!

Quoi qu'il en soit, Troppmann n'ayant pas réussi, avait envoyé à Guebwiller Gustave Kinck qui, n'ayant pas de papiers en règle, avait été également écarté.

C'est cette lettre chargée de 5,500 francs qui est le pivot de l'affaire.

En possession de cette somme, Troppmann fut peut-être parti pour l'Amérique tenter la fortune!

On a blâmé d'abord les faits matériels. Personne n'avait vu Jean Kinck ni en Alsace, ni à Roubaix, depuis le 25 août.

Troppmann avait prétendu d'abord, après son arrestation, qu'il avait été le complice de Kinck fils aîné. Après la découverte du cadavre de Gustave Kinck, il avait changé le père Kinck seul; mais son système ne pouvait être accepté.

M. Drouot d'Arq, juge d'instruction, et M. Claude, chef de la police de sûreté, lui en démontrèrent l'absurdité. Troppmann se décida à changer de système.

En désespoir de cause, un commencement du mois de novembre, le juge d'instruction avait ébauché en accusation l'arrêt de culpabilité. Troppmann se vit perdu.

Dans l'espoir de s'évader ou simplement de gagner du temps, il fit à M. Claude, et qui n'avait jamais ni un an, ni deux ans, ni trois ans, ni quatre ans, ni cinq ans, ni six ans, ni sept ans, ni huit ans, ni neuf ans, ni